

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2022 À 19 H 30
BIBLIOTHÈQUE**

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La séance débute à 19 h 30. Madame Nancy Boyer, nouvelle directrice de l'école se présente et souhaite la bienvenue aux parents présents. L'ancien président se présente et informe les parents de leur rôle au sein du conseil d'établissement.

2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée

Madame Mylène Guertin se propose au rôle de secrétaire de l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour a été proposée et adoptée par madame Tardif.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 08 septembre 2021

La lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 08 septembre 2021 a été proposée et adoptée par madame Tardif.

5. Rôles et fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents

Monsieur Naud explique les rôles et fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents. Monsieur Naud dit avoir fait un mandat de 2 ans au conseil d'établissement. Il y aura entre 5 à 8 rencontres par année. Madame Nancy Boyer poursuit la discussion.

6. Élection des parents au conseil d'établissement

Il y a 3 postes disponibles pour un mandat de deux ans ainsi que de 2 postes minimalement comme substituts.

a) Procédures des mises en candidature et élections;

Trois personnes ont manifesté leur intérêt à faire partie du conseil d'établissement. Madame Nancy Boyer directrice de l'école, propose aux parents intéressés de se présenter et de mentionner leur motivation à faire partie du conseil d'établissement.

b) Nomination de deux scrutateurs;

Étant donné qu'il y a trois postes et trois personnes intéressées, le vote ne sera pas nécessaire. Les parents de l'assemblée acceptent les propositions.

7. Nomination des membres parents élus pour 2022-2023

Mme Mylène Guertin est élue et obtient un mandat de 2 ans

Mme Roxanne Lemieux est élue et obtient un mandat de 2 ans

M. Benoit Pilon est élu et obtient un mandat de 2 ans

De plus, les membres suivants poursuivent leur mandat pour l'année scolaire 2022-2023 :

Mme Stéphanie Tardif (est à l'an 2 de son mandat)

Mme Catherine Lessard (est à l'an 2 de son mandat)

Mme Martine Veillette (est à l'an 2 de son mandat)

8. Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents et élections s'il y a lieu :

Il est discuté et conclu par les membres présents qu'il n'est pas nécessaire d'une mise en place d'un OPP.

Appuyée à l'unanimité.

9. Nomination par l'assemblée générale d'un représentant au comité de parents et d'un substitut (le parent doit être membre du conseil d'établissement) :

M. Naud explique le mandat d'un représentant au comité de parents. Madame Mylène Guertin se propose comme représentante du comité de parents. Elle est élue à l'unanimité.

10. Période de questions

M. Pilon fait la proposition d'avoir plus de parents à l'assemblée générale et que celle-ci soit à 18h30 et que les rencontres avec les enseignants soient après 19h30.

11. Levée de l'assemblée

Madame Boyer lève l'assemblée à 20h26. La prochaine rencontre a été adoptée pour le mardi 20 septembre, 18h45.